



COMMUNIQUE DE PRESSE
Nancy, le jeudi 16 mai 2024

Vidange à titre exceptionnel du Bel Etang, sur le site départemental de l'ENS de Bellefontaine à Champigneulles

A compter de ce vendredi 17 mai 2024, il sera procédé à la vidange du Bel Etang à Champigneulles (également connu sous le nom d'étang ASPTT). Il s'agit d'une opération exceptionnelle. Le conseil départemental, propriétaire du site, a pris cette décision par mesure de précaution.

En effet, les résultats préliminaires d'une étude hydraulique actuellement en cours de réalisation ont indiqué des risques d'une rupture possible de la digue de l'étang des Brasseries et/ou d'une rupture de la digue du Bel Etang. Bien que cela soit peu probable, le conseil départemental a décidé de pas ignorer ce risque, qui aurait des conséquences graves pour les habitants de Champigneulles. Il a donc été décidé de vidanger sans délais le Bel étang, compte tenu des risques possibles qui concerneraient environ 150 habitations, l'école primaire, le collège et une partie des commerces du centre-ville.

L'hypothèse d'une vidange de l'étang des brasseries n'a pas été retenue à ce stade afin de ne pas impacter l'approvisionnement en eau potable du secteur. Cette mise à sec temporaire supprime en effet les risques en cas de rupture de la digue du Bel Etang et permet de limiter fortement l'effet d'une rupture des digues de l'étang des brasseries et ce pendant la durée des études nécessaires prévues sur 2 ans (qualité de l'eau et captages).

La commune de Champigneulles et la communauté de communes du Bassin de Pompey sont parties prenantes de cette action. Des mesures spécifiques seront prises en faveur de la faune : étalement de la période de vidange pour faciliter le déplacement des poissons et filtrer l'écoulement des eaux vers le ruisseau, maintien d'une lame d'eau de 50 centimètres pour préserver les amphibiens avant la mise à sec complète à l'automne.